



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 22 mai 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation

16/05/2023

Date d'affichage

05/06/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme RANC Sylvie a donné procuration à M. CACELLI Alex.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme MORETTI Karine
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick
M. FILIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme PILLOT-CAILLIATTE Marion a donné procuration à M. COUSTON Rémy

Absent excusé : ANDRÉ Claude.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick

Nature de l'acte : 8.1 Enseignement
DELIBERATION N° 2023-05-38

OBJET : *AFFAIRES SCOLAIRES – PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ÉLÈVES DE CM2 DE L'ÉCOLE JEAN MOULIN DANS LE CADRE DES DEMI-JOURNÉES D'ACCUEIL AU COLLEGE ANNE FRANK DE MORIERES LES AVIGNON*

RAPPORTEUR : Madame Karine MORETTI, conseillère déléguée.

Les élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Moulin vont participer à la demi-journée d'intégration organisée par le collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon incluant la demi-pension.

Dans un souci de simplification administrative pour le collège, il est proposé que les repas soient directement facturés à la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon au tarif en vigueur au collège (tarif unitaire actuel de 4,40 €).

Les repas seront ensuite facturés aux familles au tarif communal en vigueur.

Il est donc proposé de prendre en charge le surcoût entre le tarif du collège et celui de l'école afin de ne pas créer des frais de restauration scolaire supplémentaires.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 15 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la prise en charge par la commune du surcoût entre le prix du repas au collège Anne Frank et celui de l'école élémentaire Jean Moulin pour les élèves de CM2 participant à la demi-journée d'intégration organisée par le collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon.

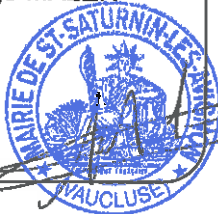
DECIDE de régler les factures qui seront émises en 2023, et le cas échéant en 2024 et en 2025 par le collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon pour les repas pris par les élèves de CM2 de l'école Jean Moulin participant à la demi-journée d'intégration jusqu'à 300 € annuels.

FACTURE aux familles ces repas au tarif communal en vigueur.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Patrick LOUIS-VASSAL

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/06/2023 de la publication le 05/06/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.